

20201130_DL_02

OBJET : Partenariat avec
Intramuros pour la mise à
disposition d'une application
mobile

Date de convocation :
24 novembre 2020

Date de séance :
30 novembre 2020

Date d'affichage :
7 décembre 2020

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 6

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon
ordonnance du 1^{er} avril 2020 et
article 6 de la loi n°2020-1379
du 14 novembre 2020*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**
Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à
17h30

L'an deux mille vingt, le 30 novembre à 17h30 le Bureau légalement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Margaux DELETRE, Bernard
DAVERGNE, Laurent PARSIS, Jean-Pierre DELFOSSE.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

*L'application IntraMuros vous permet d'informer, d'alerter et de faire
participer vos administrés à la vie locale.*

*Vos administrés reçoivent vos alertes directement sur leur smartphone. Ils
accèdent au journal de la commune, aux événements de leur bassin de vie et
aux points d'intérêt touristiques.*

*Ils utilisent les services que vous mettez à leur disposition : l'annuaire, le
signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les
médiathèques et les commerces,
Entendu le rapport du Président,*

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2020 portant
sur les délégations du Bureau,

Considérant l'intérêt pour le syndicat mixte Somme Numérique de
mutualiser une offre de services pour proposer la mise à disposition d'une
application mobile qui permet d'améliorer la communication des
collectivités avec la population, les administrés mais également les gens de
passage, grâce au système de notifications et à la souplesse de gestion des
services et des contributions mis en ligne,

Considérant les différents produits comparés pour répondre aux besoins
exprimés par les membres du syndicat mixte,

Considérant la proposition d'accord de partenariat de la société Intramuros,
dont l'application mobile correspond le mieux au projet de Somme
Numérique,

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'accord de partenariat avec la société Intramuros pour la diffu-
sion de leur application mobile auprès des membres du syndicat mixte
Somme Numérique est approuvé.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer le contrat correspondant.

ARTICLE 3 – Il sera rendu compte au comité syndical de la présente
délibération.